

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 07 avril 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Alain LOUIS le mercredi 13 avril 2016.

oooooooooooo

Présents : M. Badr SLASSI, M. Bruno DOMMERGUE, M. Thierry CHIABODO, Mme Elisabeth FRY, Mme M. Orhan ABDAL, Mme Anita MANDIGOU, Mme Claudine FLESSATI, Mme Sonia YEMBOU, M. Mehdi Nasser BENRAMDANE, Mme Sabrina ESSAHRAOUI, M. Laurent GUEGUEN, Mme Yaye GUEYE, Adjoint au Maire, M. François KINGUE MBANGUE, M. Claude Alain FIGUIERE, Mme Marianne TOUMAZET, M. Alain SAMOU, M. Roch MASSE BIBOUM, M. Laurent GRARD, Mme Fadela RENARD, Mme Stéphanie DE AZEVEDO, M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Fazila ZITOUN, M. Marc OZDEMIR, Mme Jeannine KANIKAINATHAN, Mme Elisabeth HERMANVILLE, Mme Christiane BAILS, M. Laurent BENARD, M. Pascal GALLAND, M. Fabien LOCHARD, M. Tony CHAUVIN, M. Christophe CREDEVILLE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.-

Absents excusés avec pouvoirs : M. Eric CARVALHEIRO pouvoir à M. Badr SLASSI, Mme Isabelle PIGEON à M. Thierry CHIABODO, Mme Alexandra DE ALMEIDA à M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Hélène DORUK à M. Orhan ABDAL, Mme Fethiye SEKerci à M. Mehdi Nasser BENRAMDANE, Mme Marie-Aline NICOLAS-NELSON à M. Fabien LOCHARD, Mme Annie PRENGERE à M. Laurent BENARD.

oooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.

Monsieur DOMMERGUE est élu secrétaire de séance.

01 – ADMINISTRATION GENERALE - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015 – Décisions du Maire du n° 61 à n° 92

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Décision n° 61 du 25 février 2016 : Signature avec le cabinet POIVRE ET SEL – 13400 AUBAGNE – d'un marché pour l'assistance à la passation du contrat de Délégation de Service Public de restauration collective municipale, pour un montant global et forfaitaire de 11.900 € HT, soit 14.280 € TTC.

Décision n° 62 du 1^{er} mars 2015 : Versement de la somme de 4.800,00 € au Cabinet GENTILHOMME - 75116 PARIS – correspondant à une note d'honoraires du 29 janvier 2016 (Affaire Commune c/ Mme BRAY).

Décision n° 63 du 1^{er} mars 2016 : Versement de la somme de 3.000,00 € au Cabinet GENTILHOMME – 75116 PARIS – correspondant à une note d'honoraires du 14 décembre 2015 (Affaire Maire c/ M. BROUSSY).

Décision n° 64 du 1^{er} Mars 2015 : Signature d'un devis proposé par la société TECNOFOR –06800 CAGNES SUR MER - relatif à l'acquisition de 3 terminaux CB (2 au Pôle Education et 1 au Centre Municipal de Santé), d'un montant global et forfaitaire de 1.370 € HT, soit 1.644 € TTC (incluant la première année de maintenance).

Décision n° 65 du 1^e mars 2016 : Signature d'un devis proposé par la société TECNOFOR –06800 CAGNES SUR MER, relatif à 3 abonnements carte SIM GPRS pour les 3 terminaux CB INGENICO ICT 250 3G - d'un montant global annuel de 378 € HT, soit 453,60 € TTC.

Ce contrat débute au 1^{er} Janvier 2016 et sera renouvelable annuellement par tacite reconduction par période consécutive, d'une durée identique à la période initiale, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois avant l'échéance annuelle.

Décision n° 66 du 1^{er} mars 2016 : Signature d'un devis proposé par PIFFARD-Thibault – 60300 SENLIS pour 5 projections publiques des films «Match Point » le 8 mars 2016, « Joséphine s'arrondit » les 19 et 20 mars 2016 et « Zootopie » les 02 et 03 avril 2016, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant 450,00 € net.

Décision n° 67 du 2 mars 2016 : Signature d'un contrat de conception, d'exposition et d'actions pédagogiques, proposé par l'Association MUSEXPO – 93260 LES LILAS, ayant pour objet :

- la conception de l'exposition «Arsenic et belles dentelles», du 22 mars au 8 avril 2016, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 4.850 €,
- les actions de sensibilisation (soit 21h pour les visites guidées) pour 1.470 €,
- la réalisation graphique du catalogue pour 800 €,

soit un montant global de 7.120 € net de taxes (l'Association n'étant pas assujettie à T.V.A), auquel s'ajouteront les défraiements transport et repas pour un montant de 355,41 €.

Décision n° 68 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Madame Brankica Zilovic Chauvain - 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à titre gracieux, propriétaire des œuvres :

- *Pagan man* 2015 technique mixte, hauteur 180cm. Valeur d'assurance : 2 000 €
- New scalps 9 2014 fil sur canevas 60 cm. Valeur d'assurance 500 €
- New scalps 10 2014, fil sur canvas 15cm. Valeur d'assurance : 250 €
- New scalps 7 2014 acrylique et broderie sur toile 40 cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 8 2014 acrylique et broderie sur toile 60cm. Valeur d'assurance : 500 €
- New scalps 1 2014 fil sur canevas 30cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 2 2014 fil sur canevas 30cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 5 2014 fil sur canevas 40cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 6 2014 fil sur canevas 30cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 3 2014 acrylique et broderie sur toile 40cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 4 2014 acrylique et broderie sur toile 30cm. Valeur d'assurance : 400 €
- New scalps 2015, 100cm acrylique et broderie sur toile. Valeur d'assurance : 1 000 €

qui seront exposées dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 69 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Madame Cécile DACHARY - 91470 BOULLAY LES TROUX - à titre gracieux, propriétaire de l'œuvre :

- Grande peau, 2011, ficelle de boucherie en lin crochétée, 200x250cm. Valeur d'assurance : 8 000 €

qui sera exposée dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 70 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Madame Caroline Vaillant – 93170 BAGNOLET, à titre gracieux, propriétaire des œuvres :

- Sans titre, série, Net Works, 2012/2015, 6 photographies numériques couleur, 60x90cm – Valeur d'assurance : 6.000 €

qui seront exposées dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 71 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par la Galerie Daniel TEMPLON - 75003 PARIS, à titre gracieux, propriétaire des œuvres :

- Claude Viallat, *Sans titre n°57*, 1997, acrylique sur toile, 280x192cm. Valeur d'assurance : 27 000€
- Chiharu Shiota *State of Being (Angel's Wings)*, 2013, métal, fils noirs et ailes d'ange, 180x160x75 cm, pièce unique. Valeur d'assurance 54 000 €

qui seront exposées dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 8 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 72 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Madame Fanny VIOLLET – 75002 PARIS, à titre gracieux, propriétaire des œuvres :

- Les tricots inachevés, 7 pièces comprenant chacune une « boule » pelotonnée contenue dans une boîte à couvercle à sa taille exacte. Cette boîte est accompagnée d'un diptyque cartonné formé des deux photographies couleur de la « boule » et son contenu. Valeur d'assurance : 14 000 €
- Les nuls rhabillés (21 cartes postales brodées et la version non brodée sous pochette cellophane, 10x15cm). Valeur d'assurance 6 300 € :
 - Les nuls rhabillés, carte postale Académie d'homme dit Patrocle (détail) de J-L David.
 - Les nuls rhabillés, Carte postale Seated Nude : study for « Une baignade » de Georges Seurat
 - Les nuls rhabillés, Carte postale The Toilet of Venus, Diego Velasquez
 - Les nuls rhabillés, Carte postale Psyché abandonnée, J-L David
 - Les nuls rhabillés, Carte postale La mort de Marat, J-L David
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Homme nu assis, F-A Vincent
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Adam et Eve chassés du paradis, Masaccio
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Les trois grâces, Raphaël
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Le massage, scène de Hammam, E. Debat-Ponson
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, La toilette, P. Bonnard
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Le pêcheur à l'épervier, Frédéric Bazille (détail)
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, L'odalisque, François Boucher
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Eva Prima Pandora, Jean Cousin Le Père
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Le chignon, Eva Gonzalès
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Suzanne au bain, Le Tintoret
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Emma, Gerhard Richter
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Le beau modèle, A. Derain
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Die Zerbrochene Säule, Frida Kahlo
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, La création d'Adam, Chapelle Sistine, Michel-Ange
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Nu couché les bras ouverts, A. Modigliani
 - Les nuls rhabillés, Carte postale, Odalisque en grisaille, Ingres

qui seront exposées dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 73 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par la Galerie POLARIS - 75003 PARIS, à titre gracieux, propriétaire de l'œuvre :

- Plaid Houses, 2007-2011, 9 maquettes (échelle 1/10), Feutre, environ 30x30x30cm chaque – Valeur d'assurance : 9.000 €.

qui sera exposée dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 74 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Madame Laurence NICOLA - 35350 SAINT MELOIR DES ONDES, à titre gracieux, propriétaire de l'œuvre :

- Réconcilier, 2002, vidéo couleur de 4 minutes – Valeur d'assurance 150 €

qui sera exposée dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 75 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Monsieur Pierre KAUFFMAN - 75011 PARIS, à titre gracieux, propriétaire de l'œuvre :

- *Mur de cubes*, 2013, impression numérique papier et 60 cubes plastiques 90x54cm – Valeur d'assurance 2.500 €.

qui sera exposée dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 76 du 2 mars 2016 : Signature d'une convention de prêt proposée par Madame Saoussen M'BAREK – 95190 GOUSSAINVILLE, à titre gracieux, propriétaire de l'œuvre :

Evolution spatiale d'une forme organique, 2015, fil de fer, organza, 156 x 167 x 112 cm – Valeur d'assurance 530 €.

qui sera exposée dans le cadre de l'exposition « Arsenic et belles Dentelles » à l'Espace Sarah Bernhardt, du 22 mars au 08 avril 2016.

La durée du prêt s'étend du 16 mars au 13 avril 2016 et les œuvres prêtées seront assurées par la Ville.

Décision n° 77 du 3 mars 2016 : Dans le cadre du Prix Littéraire des Ecoliers 2016 sur la Bande Dessinée, signature d'un contrat avec Alexandra MAIRESSE (Alex-Imé), intervenante en bande dessinée, autoentrepreneur - 80100 ABBEVILLE, pour :

- Deux interventions BD,
- Le mardi 15 mars 2016,
- Durée deux fois 2 heures, de 9h à 11h et de 14h à 16h,
- Avec deux groupes de CM1-CM2,
- A l'école Germaine Vié, 14 rue Pierre Séward,

pour la Médiathèque Municipale François Mauriac, et ce pour un montant total de de 506,16 € toutes taxes et défraiement compris.

Décision n° 78 du 4 mars 2016 : Signature d'une convention de formation proposée par le Centre de Promotion du Livre de Jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ-93) - 93100 MONTREUIL - pour une action intitulée « Lecture à voix haute d'albums », destinée à 1 agent, le 31 Mai 2016, pour un montant de 150 € TTC.

Décision n° 79 du 4 mars 2016 : Signature d'un devis proposé par la Société VOVEH SECURITE PRIVEE – 89100 SENS, relatif à la mise à disposition d'un agent de sécurité lors de la réunion publique portant sur la sécurisation aux abords des écoles le 09 mars 2016, entre 19 h et 22 h, au Théâtre Sarah Bernhardt, pour un montant de 50,22 € HT soit 60,54 € TTC (TVA à 20 % et 0,45 % CNAPS inclus – Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Décision n° 80 du 4 mars 2016 : Signature d'un contrat de prêt à titre gratuit de l'exposition « Val d'Oise Eaux » avec la Direction de l'Environnement et du Développement durable du Val d'Oise – Conseil Départemental du Val d'Oise – 95032 CERGY-PONTOISE Cedex :

- Exposition « La forêt 1 »,
- Dates : du 3 au 31 mai 2016 / exposition au public du 6 au 27 mai 2016,
- Lieu : Médiathèque François Mauriac.

Décision n° 81 du 10 mars 2016 : Signature d'un contrat de réservation transmis par le Camping LE BEAULIEU –17138 PUILBOREAU – relatif au mini-séjour organisé par le service jeunesse du 11 au 15 juillet 2016, dans le cadre du festival des FrancoFolies de La Rochelle, pour un montant total de 1.219,98 € TTC, comprenant l'hébergement en bungalows et la taxe de séjour pour 7 jeunes et 2 animateurs.

Décision n° 82 du 10 mars 2016 : Signature d'une convention proposée par Madame ESCOT Violette, Psychologue, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS – relative à une conférence-débat destinée aux professionnels du Relais Assistants Maternels, ayant pour thème « Comprendre les relations familiales pour mieux accueillir le jeune enfant » le samedi 16 avril 2016, soit une intervention de quatre heures pour un montant total de 600 € (Exonération de la TVA – Article 293B du Code Général des Impôts).

Décision n° 83 du 10 mars 2016 : Signature d'un devis proposé par l'association Sauvegarde 93/Pôle Accompagnement Judiciaire et Educatif - 93500 PANTIN, relatif à l'intervention de Monsieur Ludovic DARDENNE – Référent Violences conjugales - lors de la conférence-débat sur le thème des violences faites aux femmes et sur la place des hommes auteurs de violences conjugales, du 13 mars 2016, de 15h00 à 18h00, au Gymnase Maurice Baquet, pour un montant de 300 €.

Décision n° 84 du 10 mars 2016 : Signature d'un devis proposé par l'association "L'arbre aux pieds nus" - 60560 ORRY-LA-VILLE, représentée par Madame Véronique ROGER BAUER, Directrice pédagogique, relatif à des séances de Shiatsu, par 2 intervenants, lors d'une après-midi festive ayant pour objet le bien-être organisée dans le cadre de la journée des droits des femmes, le dimanche 13 mars 2016 de 13h30 à 17h30 au Gymnase Maurice Baquet, pour un montant total de 540 €, comprenant les frais de déplacement (Association non assujettie à la TVA).

Décision n° 85 du 10 mars 2016 : Signature d'un devis proposé par la Société VOVEH SECURITE PRIVEE – 89100 SENS, relatif à la mise à disposition de 2 agents de sécurité lors de l'animation de stands (bien-être, gastronomie, spectacle...) et de la conférence-débat sur le thème des violences faites aux femmes et sur la place des hommes auteurs de violences conjugales, le 13 mars 2016, au Gymnase Maurice Baquet, pour un montant de 249,48 € HT soit 300,72 € TTC (TVA à 20 % et 0,45 % CNAPS inclus – Conseil National des Activités Privées de Sécurité).

Décision 86 du 10 mars 2016 – Signature d'un contrat de cession avec l'Association AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES – MARSEILLE – pour la représentation de « El Cid ! » le 25 mars 2016, à l'Espace Sarah Bernhardt, pour un montant de 8.000 € HT, soit 8.440 € TTC (TVA à 5,5 %), auxquels s'ajouteront les frais annexes (défraiements repas et transport) pour un montant de 1.703 € HT, soit 1.796,67 € TTC, soit un total général de 10.236,67 € TTC.

Décision n° 87 du 11 mars 2016 : Versement de la somme de 6.000 € au Cabinet GENTILHOMME – correspondant à la note d'honoraires du 26 février 2016 (Affaire Commune c/ Mme PEYRET).

Décision n° 88 du 11 mars 2016 : Versement de la somme de 1.560 € au Cabinet JL AVOCAT –78000 VERSAILLES – correspondant à une note d’honoraires du 27 février 2016 (Affaire Commune c/ Monsieur LASSERRE).

Décision n° 89 du 11 mars 2016 : Versement de la somme de 186,68 € à la SCP Jean Yves TORCHAUSSE – Pascal TORCHAUSSE, huissiers de justice – 95500 GONESSE – correspondant à une facture du 24 février 2016 (solde d’un dossier d’Expulsion).

Décision n° 90 du 11 mars 2016 : Versement de la somme de 3.600 € au Cabinet GENTILHOMME –75116 PARIS – correspondant à une note d’honoraires du 02 mars 2016 (Affaire Commune c/ Monsieur CROCHARD).

Décision n° 91 du 12 mars 2016 : Signature d’une convention de formation avec Deltaform-Carrefour des communes - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE - pour une action d’une durée de 2 jours, intitulée « Budget et finances communales », destinée à 1 élu, pour un montant total de 1.100 € TTC.

Décision n° 92 du 12 mars 2016 : Signature d’une convention de formation continue proposée par CIRIL - 69603 VILLEURBANNE, relative à une formation « CIVIL NET RH INTRANET : Bilan social », le 1^{er} Avril 2016, destinée à 1 agent, pour un montant de 385 € net de toutes taxes.

Questions :

Au sujet des décisions 62 – 63 – 87 – 88 – 90 relatives aux versements de sommes au Cabinet GENTILHOMME, pour des affaires et dossiers en cours, Monsieur CHAUVIN constate que près de 19.000 € ont été dépensés en 15 jours. Il se demande s’il ne serait pas possible de gérer d’une autre manière certaines situations conflictuelles afin d’éviter à la commune, et donc aux Goussainvillois, de payer ces sommes.

Monsieur le Maire fait savoir qu’un juriste vient d’intégrer les services municipaux ; il sera chargé de traiter certaines affaires afin d’éviter de recourir systématiquement à des cabinets d’avocats.

02 - RENOVATION URBAINE – Aménagement du quartier des Grandes Bornes – Dénominations de voies.-

Rapporteur : M. Thierry CHIABODO.-

L’Aménagement du quartier des Grands Bornes crée un nouveau système viaire. Cinq voies restent à dénommer.

Il est proposé les dénominations suivantes :

Voie 1 : Nazim Hikmet (21 novembre 1901 – 3 juin 1963) : Poète turc, vivant l’exil car persécuté en Turquie pour son engagement politique après son séjour à Moscou.

Voie 2 : Missac Manouchian (1^{er} septembre 1906 – 23 février 1944) : Poète et résistant arménien. Réfugié en France, il forme un réseau de résistance très actif. Arrêté, il est fusillé au Mont Valérien le 23 février 1944.

Voie 3 : Dolores Ibarruri (9 décembre 1895 – 12 Novembre 1989) : Femme politique espagnole. Elle lutte pour la république et contre le fascisme pendant guerre civile.

Et sur proposition du Groupe des Elus de Droite Républicaine :

Voie 4 : André Chesnot (18 avril 1922 – 7 mars 1944) Résistant français médaillé de la Résistance, de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme. Fusillé à 22 ans au Mont Valérien avec 15 camarades.

Voie 5 : André Marcel Lamarre : (7 Février 1926 – 5 Avril 1944) Résistant français fusillé à 18 ans au Mont Valérien avec 3 camarades.

Pour les voies 4 et 5, Monsieur CHIABODO fait savoir qu'il était souhaité de mettre à l'honneur Olympe de Gouges (Femme politique née à Montauban le 7 Mai 1748, morte à Paris le 3 Novembre 1793) et Madeleine Brès (26 Novembre 1842 – 30 Novembre 1921) Première Française à obtenir le diplôme de Docteur en Médecine (1875) après avoir ouvert le droit à l'inscription en faculté de médecine pour les femmes. L'occasion d'honorer ces deux femmes n'est pas remise en cause et leurs noms seront proposés lors de prochaines dénominations de rues.

Madame HERMANVILLE est satisfaite que la proposition de ces deux jeunes, résistants et fusillés en 1944, ait été retenue.

Monsieur CREDEVILLE fait part de son accord sur ces noms. Cependant, il rappelle qu'il avait également communiqué plusieurs propositions, dont Victor Frapart, premier maire de la Ville dont le petit fils s'est battu pour avoir le chemin de fer à Goussainville au lieu de Fontenay.

Monsieur CHIABODO indique que cela sera étudié, notamment à l'occasion de l'aménagement du quartier de la Gare.

Monsieur le Maire fait savoir que ces 5 noms sont retenus par la présente délibération et que, dans les mois à venir, les propositions de Monsieur CREDEVILLE seront examinées.

Monsieur GRARD fait savoir que son groupe s'abstiendra et émettra des réserves sur les dossiers suivants concernant sur l'urbanisme.

VOTE : 26 Voix POUR – 13 Abstentions

03 - URBANISME - Cession de la parcelle AN249 sise 34 avenue du 6 juin 1944.-

Rapporteur : M. Thierry CHIABODO

Par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 1997, l'ancien chemin latéral à la voie ferrée qui reliait autrefois la RD47 (actuelle avenue Albert Sarraut) à l'avenue Jacques Potel, a fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal.

Les parcelles constituant cette voie ont fait l'objet d'une délibération du 30 juin 1999 par laquelle le Conseil Municipal approuvait la cession aux riverains de ces parcelles au franc symbolique.

La plupart d'entre elles ont ainsi été cédées aux propriétaires des terrains situés dans le prolongement de ces parcelles.

Les propriétaires de la parcelle AN17 ont informé la commune qu'ils souhaitaient acquérir la parcelle contiguë à la leur, cadastrée AN 249 (34, avenue du 6 juin 1944) d'une superficie de 44 m² environ, propriété de la Ville et constitutif de l'ancien chemin latéral.

Seule la vente à un euro de la parcelle AN 249 permettra de respecter l'égalité entre les riverains, conformément à la délibération du 30 juin 1999.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession aux conjoints BANAS, du terrain cadastré AN 249 au prix d'un euro hors droits et frais de notaires à la charge de l'acquéreur, et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente de ce bien et l'ensemble des pièces qui y sont rattachées.

VOTE : Unanimité.

04 - URBANISME - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AT 181 pour une superficie d'environ 3.460 m², située à l'angle de la rue Antoine Demusois et de la rue Claude Bernard.

Rapporteur : M. Thierry CHIABODO

La Ville a l'intention de céder à la société FAYAT BATIMENT (ou à une société dont FAYAT est majoritairement représentée) une surface foncière d'environ 3.460 m² du terrain à bâtir situé à l'angle de la rue Antoine Demusois et de la rue Claude Bernard, cadastrée AT 181 pour partie.

La société FAYAT BATIMENT a pour projet la réalisation d'un immeuble collectif comprenant 130 logements locatifs sociaux dont 70 logements familiaux répartis en trois T1 bis, trente et un T2, vingt-six T3, dix T4 et 60 logements pour salariés répartis en vingt T1, vingt T1 bis et vingt 20 T2.

Il est rappelé que l'avis du Domaine du 15 décembre 2015, estime ledit foncier à 240 € le m².

Après accord du futur acquéreur, la Ville a l'intention de céder ce terrain d'une superficie d'environ 3 460 m² au prix fixe de 1.230.800,00 euros HT soit 1.298.494 euros TTC.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- de céder, pour la construction de logements, au prix fixe de 1.230.800 euros HT, soit 1.298.494 euros TTC, une partie de la parcelle cadastrée AT 181 pour une superficie d'environ 3.460 m² hors droits et frais de notaires, de détachement parcellaire et de bornage à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente du bien et l'ensemble des pièces qui y sont rattachées.

Monsieur le Maire fait savoir que ce lot correspond à la moitié de l'ensemble, la deuxième partie sera effectuée ultérieurement quand le dossier sera complètement bouclé au niveau des plans et de la présentation architecturale qui doit être sensiblement identique à la première phase.

Questions :

Monsieur HAMIDA tient à signaler, au nom du Groupe Goussainville Avenir, que la typologie des appartements ne correspond pas aux attentes des Goussainvillois. Ce dossier a été à nouveau étudié à la demande du groupe majoritaire. Cependant, aucune garantie n'est donnée au sujet de la deuxième parcelle. Il fait savoir que le Groupe Goussainville Avenir votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire tient à préciser que la société s'est engagée par un écrit qu'il tient à disposition.

Monsieur CREDEVILLE souhaite l'installation de la Maison de la Femme à côté de cet ensemble.

Madame HERMANVILLE estime que les 130 logements compteront près de 400 personnes.

Monsieur CHIABODO indique que le nombre sera inférieur puisque 60 logements sont réservés à des personnes seules (étudiants et jeunes salariés).

Madame HERMANVILLE signale que les écoles sont surchargées. Selon elle, le dossier est mal appréhendé, car il n'a pas été demandé au promoteur de proposer la construction d'école, de gymnase ou d'équipement public. Elle rappelle que, lors de la création de la ZAC des Demoiselles, des participations aux promoteurs avaient été demandées.

Elle fait savoir que son groupe votera contre.

Monsieur CHIABODO répond qu'il n'est pas possible de comparer la création de 1.000 logements sur une ZAC de 21 hectares et la construction de 60 logements d'étudiants plus 70 logements familiaux sur 3.000 m², cette superficie étant insuffisante pour accueillir une école.

VOTE : 21 Voix CONTRE – 18 Voix POUR.-

La délibération est rejetée.

05 - URBANISME – Résiliation promesse synallagmatique de vente.-

Rapporteur : M. Thierry CHIABODO

Dans le cadre de la délibération du 29 janvier 2015, la Ville a signé en juin 2015 une promesse synallagmatique de vente avec la société FAYAT BATIMENT devant Maître Françoise VIDAL-BEUSELICK Notaire à Goussainville.

Il a été convenu, en concertation avec l'acquéreur, de modifier l'emprise foncière à céder, le mode de paiement, le bâtiment à construire, le type des logements à réaliser.

Ainsi en date du 25 mars 2016 la société FAYAT BATIMENT a formalisé son accord afin que la promesse de vente synallagmatique soit résiliée à l'amiable sans dommage et intérêts, de part et d'autre.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la résiliation de la promesse synallagmatique de vente signée en juin 2015.

Monsieur CHIABODO fait savoir que ce point n'a plus d'intérêt à être présenté puisque dans le cadre de la délibération du conseil Municipal du 29 janvier 2015, votée à l'unanimité, Monsieur le Maire avait été autorisé à signer une promesse de vente avec la société FAYAT pour le terrain précité.

Puisque le Conseil Municipal a voté contre le dossier précédent, la promesse de vente n'a pas lieu d'être modifiée ; passée devant notaire, elle suivra son cours.

Monsieur HAMIDA estime que le vote s'impose, car seule une délibération peut en faire annuler une autre.

Monsieur le Maire tient à signaler que la conséquence du vote précédent est un manque non négligeable de recettes pour la Ville.

Il rappelle que la Ville subit une très importante baisse des dotations de l'Etat et les emprunts toxiques ont coûté l'année dernière un supplément de 1 million € sur la partie « Emprunts ».

Il fait savoir que la vente du terrain à la Société FAYAT était une opportunité pour équilibrer les finances de la Ville.

Concernant la promesse de vente, il indique que si sa résiliation est votée, elle ne sera peut-être pas annulée. Une vérification juridique sera effectuée.

VOTE pour la résiliation : Unanimité.

06 - URBANISME - Construction d'un bâtiment collectif de logements rue Antoine Demusois - Demande de Garanties d'emprunts présentées par la SA d'HLM « LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE » - Prêts CDC pour un montant total de 5.348.553 €.-

Monsieur CHIABODO fait savoir que la vente du terrain, pour la construction de logements sociaux, ayant été refusée, il demande à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

07 - COMMANDE PUBLIQUE – Nettoyage et entretien des vitres et des sols de l'ensemble des bâtiments communaux de la ville et du CCAS – Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et groupement de commandes Ville-CCAS.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

Afin d'effectuer le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure de l'Hôtel de Ville, des bâtiments scolaires et des autres bâtiments municipaux, il est nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé qui devra effectuer ces nettoyages avec des fréquences différentes selon les périodes de l'année (grands nettoyages des écoles pendant les vacances scolaires) de chaque bâtiment communal.

Aussi, il est nécessaire, pour la ville, de lancer un marché de service ayant pour objet :

- Le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure des bâtiments communaux, écoles, accueils de loisirs.
- le nettoyage des sols, l'hygiène et l'entretien des bâtiments communaux municipaux

Le CCAS présente, en termes de nettoyage et d'entretien des locaux des besoins identiques à ceux de la Ville.

Aussi, afin d'obtenir des conditions économiques plus favorables grâce à l'importance du volume des prestations à réaliser, il convient de lancer un marché de service en groupement de commandes Ville-CCAS, composé de deux lots séparés pour chacun des membres du groupement :

- lot 1 : prestations nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure des bâtiments communaux, écoles, accueils de loisirs, marché passé à prix global et forfaitaire selon la liste des bâtiments concernés pour chacun des membres du groupement ;
- lot 2 : prestations de nettoyage des sols, entretien et hygiène des bâtiments communaux : marché à bons de commandes, dont les montants annuels sont définis comme suit :
 - pour la ville :
 - Montant minimum annuel : 20 000 € HT
 - Montant maximum annuel : 110 000 € HT
 - pour le CCAS :
 - Montant minimum annuel : 5 000 € HT
 - Montant maximum annuel : 20 000 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention de groupement établie entre la Ville et le CCAS, dont le projet est joint à la présente note, et de désigner la commune de Goussainville comme coordonnateur.

Questions :

Monsieur BENARD demande si les prestations de nettoyage sont habituellement effectuées par le personnel communal et si cette convention ne va pas remettre en cause les postes d'agents d'entretien.

Monsieur le Maire confirme que le nettoyage est effectué par le personnel communal. Cependant, une partie est assurée par une société extérieure, notamment en période de congés.

Monsieur GALLAND constate que pour les frais de nettoyage des locaux, le montant était de 44.100 € en 2015 de 82.000 € en 2016, soit une augmentation de 85,9 %.

Monsieur le Maire fait savoir que 2 bâtiments ont été ajoutés : l'Équipement Social de Proximité et la Crèche.

VOTE : 31 Voix POUR – 8 Voix CONTRE

08 – FINANCES – Budget Primitif 2016 - Tableau indicatif des emplois communaux.-

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil Municipal de voter les créations de postes d'agents communaux, sous la forme d'un tableau indicatif, annexé au budget primitif.

Afin de permettre les promotions des agents territoriaux nécessaires au bon fonctionnement de l'administration, ce tableau pour l'exercice 2016 comporte les modifications suivantes :

Filières	grade	Ancien effectif	BP 2016
Sociale	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	5	10

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau Indicatif des Emplois communaux tel que figurant au Budget Primitif 2016 et comportant les modifications ci-dessus.

Monsieur BENARD estime qu'une fois de plus les effectifs vont augmenter. Pour preuve, sur le budget 2015 figuraient 881 postes et sur le budget 2016, 886 sont inscrits.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit uniquement d'avancements de grades pour promouvoir des agents.

Monsieur BENARD fait savoir que son groupe n'est pas contre les advancements de grade, mais reproche de ne pas fermer ceux laissés vacants.

VOTE : **15 Voix POUR** – 15 Voix CONTRE – 9 Abstentions.-
(la Voix du Président de séance étant prépondérante)

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Mesdames, Messieurs les élus,

Comme chaque année, nous allons procéder au vote du Budget Primitif.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous subissons un contexte économique extrêmement difficile et cela à deux échelles.

D'abord, au niveau de l'Etat. Avec la rapide diminution d'année en année de nos dotations, ou encore par exemple avec les frais induits par la réforme des NAP.

A ce propos, de nombreuses collectivités les ont, soit rendues payantes, soit tout bonnement annulées.

Nous espérons ne pas avoir à emprunter pareille voie, mais restons tributaires des modestes subventions versées.

Leur disparition programmée pourrait nous imposer une réflexion. Au contexte institutionnel tendu, s'ajoutent les problématiques propres à Goussainville. C'est ainsi que nous subissons des indemnités de sortie pour des anciens emprunts toxiques, qui, sans volonté polémique, grèvent lourdement notre endettement. En dépit de ces nombreux obstacles, comme chaque budget depuis ma prise de responsabilité, ce Budget Primitif 2016 est équilibré et sincère.

Nous avons mis en œuvre une multitude de process afin de dégager des économies dans l'ensemble des secteurs de l'administration.

En définitive, ce Budget Primitif a, de nouveau, été construit avec pour objectif prioritaire d'offrir une qualité de service public optimal tout en étant responsable sur le plan de la gestion et sans majorer les taux d'imposition. »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour faire face à leurs diverses charges, les collectivités locales bénéficient du pouvoir de lever l'impôt.

Les ressources fiscales peuvent provenir soit de la fiscalité directe, soit de la fiscalité indirecte.

La fiscalité directe est composée principalement des trois taxes directes locales : la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation.

Suite à l'intégration de la ville de Goussainville à la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France (CARPF), la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) seront gérées directement par l'intercommunalité.

Pour 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2015 des 3 taxes directes locales, et ce de la façon suivante :

	TAUX 2016
Taxe d'habitation	16,71 %
Taxe foncière (bâti)	20,56 %
Taxe foncière (non bâti)	68,57 %
CFE	CARPF

VOTE : Unanimité.-

10 – FINANCES – Budget Primitif 2016 – Commune.-

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la séance du 24 mars dernier, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour 2016. A partir de ces orientations, a été élaboré le projet de budget primitif 2016 soumis à votre adoption.

Ce projet de Budget Primitif 2016 pour la Commune vous a été adressé avec la convocation, accompagné d'un document de synthèse et d'un document de vote.

LECTURE et VOTE du Budget Primitif 2016 de la Commune
Le budget étant voté par chapitre seuls les totaux de ces derniers seront lus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011 – Charges à caractère général	10 730 860,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
012 – Charges de personnel et frais assimilés	26 887 089,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
65 – Autres charges de gestion courante	2 973 310,00	29 Pour - 9 Abstentions 1 Ne participe pas au vote
66 – Charges financières	2 150 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
67 – Charges exceptionnelles	172 010,00	24 Contre – 14 Pour – 1 Abstention
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 913 269,00	24 Contre – 14 Pour – 1 Abstention
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>601 627,00</i>	24 Contre – 14 Pour – 1 Abstention
<i>042 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>3 067 316,00</i>	24 Contre – 14 Pour – 1 Abstention
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 668 943,00	24 Contre – 14 Pour – 1 Abstention

Monsieur CHAUVIN estime que le total ne peut pas être validé.

Monsieur le Maire indique que les votes ont été différents.

Monsieur SIGNARBIEUX, Directeur Général des Services, fait savoir que le principe budgétaire est de voter par chapitre, ligne par ligne, y compris le total en dernière ligne. Si pour les résultats précédents, la majorité des élus est contre le total des dépenses de fonctionnement, cela n'empêche pas que pour la ligne 65, 29 voix sont pour.

Madame HERMANVILLE constate que la majorité qui se dégage est un vote contre.

Monsieur SIGNARBIEUX indique que le budget des dépenses de fonctionnement n'est pas adopté et que le budget global doit être voté ligne par ligne quel que soit le résultat du vote.

Madame HERMANVILLE se demande de quelle manière le Préfet et la Chambre Régionale des comptes décideront pour la ligne 65 si un seul chiffre leur est communiqué.

Monsieur SIGNARBIEUX indique que si l'ensemble du budget n'est pas adopté, et s'il n'y pas un nouveau vote d'ici quelques jours, le résultat des votes inscrits ligne par ligne sera adressé au Préfet.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 46 582 212,00 € : 23 Contre – 15 Pour et 1 Abstention

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
013 – Atténuations de charges	364 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	1 828 811,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
73 – Impôts et taxes	29 294 045,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
74 – Dotations, subventions et participations	13 436 956,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
75 – Autres produits de gestion courante	733 845,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
76 – Produits financiers	900 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
77 – Produits exceptionnels	24 555,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
		23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	46 582 212,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 46 582 212,00 €

VOTE : 23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES	
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
20 – Immobilisations incorporelles	150 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
21 – Immobilisations corporelles	6 352 481,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
23 – Immobilisations en cours	3 027 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
16 – Emprunts et dettes assimilés	3 058 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
27 – Autres immobilisations financières	5 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 592 481,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 12 592 481,00 €

VOTE : 23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
Recettes d'équipement		
13 – Subventions d'investissement reçues	3 551 178,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
16 – Emprunts et dettes assimilés	3 000 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
Recettes financières		23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 120 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
165 – Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
024 – Produit des cessions	244 360,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 923 538,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
021 – Virement de la section de fonctionnement	601 627,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	3 067 316,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 668 943,00	23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 12 592 481,00 €

VOTE : 23 Contre – 15 Pour – 1 Abstention

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016 :

En fonctionnement : 46 582 212,00 €	23 Voix Contre – 15 Voix Pour – 1 Abstention
En investissement : 12 592 481,00 €	23 Voix Contre – 15 Voix Pour – 1 Abstention
Soit un total du budget de : 59 174 693,00 €	23 Voix Contre – 15 Voix Pour – 1 Abstention

Le budget primitif 2016 de la Commune est rejeté.

Monsieur MASSE BIBOUM indique que le budget n'est pas voté, et donc les recettes ne sont pas votées, il se demande de quelle manière seront financées les dépenses, telles que les subventions aux associations.

Monsieur le Maire répond que le budget devant être voté avant le 15 avril, la Préfecture sera contactée dès demain. Cela induit que les fonds ne pourront pas être débloqués avant un délai d'un mois, voire un mois et demi.

Monsieur HAMIDA signale que, même si le budget n'est pas voté, certaines dépenses sont obligatoires, notamment pour les compétences relevant de l'Etat, ainsi que pour la voirie, l'assainissement, les salaires des agents. Lorsque ce budget non voté sera remis au Préfet ou à la Chambre Régionale des Comptes, il sera tenu compte du vote à l'unanimité ou à la majorité pour l'attribution des subventions aux associations.

Il fait savoir que son groupe votera les subventions aux associations, au vu du service rendu par celles-ci à la population et du bénévolat pour 95 % d'entre elles.

Selon Monsieur HAMIDA, les subventions pourront être décalées de 15 jours. Il cite en exemple la Mairie de Noisy le Sec qui en 2010 a vu ses dépenses réglées par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur SLASSI fait savoir :

« Effectivement ce vote peut sembler particulier, et même si certains tenteront de faire peur en expliquant que la Ville, les salaires, les investissements, le fonctionnement général vont être bloqués, la Préfecture va se saisir de ce budget, l'analyser et revenir vers Monsieur le Maire pour essayer de trouver un certain nombre de solutions.

Ce soir, il n'y a pas ceux qui s'amuse ou qui prennent plaisir à voter contre un budget et ceux qui sont loyaux aux électeurs ou aux Goussainvillois et qui eux votent le budget. A un moment ou à un autre, des divergences politiques émergent. Notre groupe en a, le groupe de Monsieur HAMIDA en a, sur l'élaboration budgétaire, qui seront peut-être réglées en interne lors d'une grande réunion cathartique et qui permettra de dire les choses. Il était important de le dire, ce n'est pas une situation plaisante qui nous réjouit, car nous avons été élus en 2014 pour mettre en œuvre un programme, et la situation à laquelle nous sommes confrontés ce soir ne nous convient pas, nous sommes tristes de cette situation.

Si demain les autorités de la Préfecture tentent de comprendre pourquoi aujourd'hui ce budget subit un tel vote négatif, nous serons capables de leur expliquer les raisons de ce vote. Je pense que faire une distinction entre les responsables et les irresponsables n'a pas sa place ici. Je pense que la Ville continuera son cours.

Par contre, effectivement, il y aura certainement une deuxième lecture de ce budget et nous verrons à la deuxième lecture si le vote de ce soir est confirmé ou s'il sera infirmé. Nous le saurons dans quelques jours.

Avoir un certain nombre de divergences politiques n'est pas quelque chose de « sale ». Cela arrive, nous en avons eu dans le précédent mandat et nous en avons dans ce mandat. C'est le débat démocratique. Nous sommes dans une instance démocratique, des choix, des opinions et des points de vue s'expriment et cela cela doit être fait dans le respect de chacun. Avoir des moments de tension dans le débat politique, c'est parfois salutaire pour permettre de trouver les voix d'un autre dialogue. »

Monsieur le Maire répond que ce dossier a été évoqué avec Monsieur le Sous-Préfet. Il lui a fait part que situation de la Ville, en matière de relation interne, entre élus, posait un problème. Par ailleurs, il informe s'être rendu à la DGFIP (la direction finances publiques au niveau départemental) où sont examinés tous les dossiers financiers des différentes villes. Le budget leur a été présenté pour en vérifier sa sincérité.

Il confirme que le budget a été examiné et reconnu comme étant extrêmement sincère. Il ne sait pas si ce budget sera voté à nouveau ou si le Préfet l'adoptera ainsi ou demandera que la Ville continue ses efforts, en matière de dépenses et, en particulier, à reporter les dépenses nouvelles.

Il signale qu'il ne manquera pas d'en faire part dans le bulletin municipal, puisque les Goussainvillois sont concernés.

Monsieur CREDEVILLE indique qu'il s'est abstenu pour le vote du Budget Primitif. Il se pose des questions sur les adjoints qui ont voté contre leur propre budget.

Madame MANDIGOU répond que les élus ne votent pas contre leurs budgets, mais contre le budget de la Ville.

Elle fait savoir qu'elle prend ses responsabilités et adhère aux propos tenus par Monsieur HAMIDA et Monsieur SLASSI. Elle indique que lorsqu'on fait un budget, on prend les recettes, on enlève les dépenses incompressibles et ensuite, on voit ce qui reste pour les autres dépenses.

A l'heure actuelle, le budget de la Ville n'est pas établi comme cela. Elle regrette la façon dont celui-ci a été élaboré. Selon elle, ce n'est pas de cette façon qu'elle conçoit son mandat d'élue. Elle fait savoir que tant que ce travail continuera dans ce désordre, elle votera contre.

Au sujet de sincérité de budget, Madame HERMANVILLE signale qu'il ne tient pas compte des 1.230.000 € (point n° 4 de l'ordre du jour).

Monsieur HAMIDA indique que ce montant ne fait pas partie des recettes, tant que la vente n'a pas été actée.

Monsieur HAMIDA fait l'intervention suivante au nom du groupe Goussainville Avenir :

« Chers collègues, chers Goussainvillois, chers Présidents d'associations,

Ce soir, nous avons fait le choix de ne pas voter ce budget car nous ne pouvons plus cautionner la gestion de Monsieur le Maire.

Ce choix repose sur plusieurs points mais je n'en citerai que deux :

- Le premier concerne les remarques et préconisations de la Chambre Régionale des Comptes que nous avons rendues publiques et débattues ici même : les dépenses de personnel, le train de vie de la commune ... Ce rapport attendait des mesures structurelles à appliquer dans ce budget 2016 et non des « jeux d'écriture » que nous déplorons de nouveau devant cette assemblée, après nous être époumonés à le dénoncer en séminaire et en groupe majoritaire.

On nous propose à travers ce Budget Primitif de dilapider les excédents budgétaires du Compte Administratif, par la biais du prochain Budget Supplémentaire et à cela bien sûr, nous nous y opposons.

Je souhaitais rendre hommage au travail qu'a réalisé notre collègue MASSE-BIBOUM, membre du groupe de Monsieur Le Maire...il y avait de véritables mesures dans son rapport qui restent hélas lettre morte ...

- Le second élément, c'est que le budget, qui a été présenté ce soir, a fait l'objet de coupes sombres unilatérales et opaques de la part du Maire et de ses proches collaborateurs. On ne nous dit pas ce qui a été supprimé concernant les actions qui touchent directement le service que nous devons à la population.

Aux mesures responsables, nous aurions dit clairement un grand OUI. Mais à une « austérité aveugle » qui diminue du service public et qui refuse de dire son nom, nous disons haut et fort un grand NON.

Et nous déplorons que nos camarades du Front de gauche n'en fassent pas de même : leur renoncement ce soir nous afflige mais ils en seront comptables devant les Goussainvillois !

Nous mesurons bien entendu les conséquences de ce désaccord politique dû à l'autisme de Monsieur Le Maire. Nous avons bien entendu pris toutes les précautions pour ne pas entraver la continuité du service public et le financement de nos associations contrairement à ce qui laisse courir Monsieur le Maire en affolant avec irresponsabilité les forces vives de notre commune !

Nous comptons avertir dès demain même Monsieur Le Préfet du Val d'Oise qui, nous l'espérons, vous fera entendre raison Monsieur le Maire et revenir avec une copie digne de la confiance que les Goussainvillois nous ont portée. La balle est dans votre camp, Monsieur Le Maire. »

En réponse à Monsieur HAMIDA et à Madame MANDIGOU, Monsieur le Maire rappelle que, depuis quelques années, l'Etat a diminué chaque année ses dotations.

En 2015, la municipalité avait augmenté les impôts parce que les dotations baissaient. Aujourd'hui, la baisse des dotations représente 2.300.000 € en recettes sur 3 ans et si cette perte devait être équilibrée par les impôts locaux, il aurait fallu les augmenter, comme dans beaucoup de villes, de 16 et 17 %. La hausse pratiquée en 2015 était de l'ordre de 7 % et sans augmentation de 2010 à 2015. Il confirme que cette année, il n'y aura pas d'augmentation.

Il rappelle qu'en fin d'année 2014, en ce qui concerne les emprunts toxiques, pour quitter ces indexations de taux d'intérêts prohibitifs, et les ramener à des taux fixes, un emprunt de 2,8 millions € s'est ajouté pour payer 3,2 millions et continuer à rembourser le capital à un taux fixe. En 2015, pour un emprunt qui restait à couvrir de 5,8 millions €, la municipalité a été obligée de rembourser 11,2 millions €, pour éviter d'être amené à payer des taux d'intérêts qui se sont élevés en 2015 jusqu'à près de 23 %. Il fait savoir que tout cela a perturbé fortement les finances de la Ville.

Il rappelle que de 2009 à 2014 inclus, il était possible d'autofinancer 4 millions € tous les ans. En 2015, l'autofinancement a été ramené à 1,5 million du fait de ces dégradations financières et à la présentation de ce budget à 600.000 €. Le compte administratif 2015 restera positif avec près de 1,9 million € d'excédent, qui ajouté à celui de l'an passé de 4,4 millions € représentera un total de 6,3 millions €.

En réponse à Monsieur HAMIDA, Monsieur le Maire fait savoir que les recettes ne sont pas gaspillées et que les services à la population sont maintenus.

Monsieur CHIABODO fait part :

« Traditionnellement, lorsque je prends la parole lors du budget, c'est pour mettre en avant un certain nombre de décisions prises pour les Goussainvillois : de nouveaux services créés ou améliorés, de nouveaux investissements.

Il est vrai que cette année, la morosité est présente dans quasiment toutes les collectivités, les baisses des dotations de l'Etat se succèdent année après année, tout dans le même temps, obligeant les Villes à faire face à de nouvelles charges, de nouveaux services obligatoires.

Mais ce soir à Goussainville, cela va bien au-delà de la morosité. Je ne voudrais pas jeter de l'huile sur le feu, je ne voudrais pas rentrer dans de la démagogie avec mes collègues, néanmoins, quand dans la même phrase, on nous dit « austérité, restriction et qu'on dilapide les excédents de l'année dernière », j'ai du mal à comprendre le sens de la phrase. Lorsqu'on nous reproche d'avoir passé des heures et des heures en séminaire le samedi, en soirée dans ce lieu, très tard et souvent très tôt dans la nuit à essayer, ligne après ligne, de trouver des économies, et que dans le même temps on nous reproche encore dans la même phrase que c'est complètement obscur qu'il n'y a pas de transparence, là encore j'ai du mal à suivre.

Il a été dit que le budget était sincère. C'est un budget pour lequel on ne voulait pas de restriction, mais qui malheureusement subit les restrictions qui nous sont imposées.

Malgré tout je pense que, dans ce budget, nous avons maintenu tous les efforts nécessaires pour le fonctionnement et le service à la population. Nous avons certes dû décaler, temporiser, reporter un certain nombre d'investissements, effectivement, avec l'espoir d'avoir un budget supplémentaire au mois de juin qui sera assez conséquent. On vient de nous parler d'1,9 million et peut être un petit peu plus dû à la bonne gestion réalisée sur 2015, donc un excédent au Compte Administratif. Je pense, je suis persuadé et je le redis : les raisons de ce vote ne sont pas dans les chiffres. »

Monsieur MASSE-BIBOUM fait l'intervention suivante :

« C'est le premier mandat que j'assume comme conseiller municipal de la majorité, et je sais que par culture l'adoption du budget n'est pas une délibération anodine, parce que l'adoption d'un budget est porteuse de sens et de valeur.

Il faut, lorsqu'on est dans la majorité, qu'on ait des différends de nature et non plus des différends de degrés, pour qu'on se retrouve dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

L'adoption du budget est aussi porteuse de lourdes conséquences, évidemment aux conséquences immédiates, on les a vécu tout à l'heure, j'ai eu quelques assurances de la part de Monsieur HAMIDA mais pas toutes. Parce que si l'adoption du budget n'est pas une fin en soi, si l'adoption du budget lorsqu'il est adopté est juste la fin d'une étape qui donne lieu à la phase d'exécution de ce budget, dans laquelle tous les projets et tous les investissements accordés par l'adoption du budget doivent continuer pendant la phase exécutoire à justifier de leur pertinence.

Et voter un budget ne veut pas dire qu'on a réalisé tout ce qu'on a voté, c'est simplement une manière de se donner les moyens éventuellement de réussir et de mettre en place ce qu'on a décidé de réaliser. Je pense à tous les investissements sur la Ville, la réfection, le maintien de nos rues, les terrains de tennis, de football, etc...

On a parlé, et j'en suis content qu'on y tienne tous, de la vie associative de notre Ville, parce que quelque part c'est quand même cette vie associative qui donne son sens au vivre ensemble de notre Ville.

Oui, l'adoption du budget est juste une étape pour passer à une autre.

Et depuis qu'on a commencé ce processus d'élaboration de ce budget, pour lequel l'opposition a le droit et même le devoir de nous critiquer, et même de voter contre, elle ne s'en est pas privé.

Depuis qu'on a commencé l'élaboration de ce budget, j'ai entendu des réserves, des différends, j'en ai partagé certains, j'en ai même émis moi-même d'autres. Et je te remercie Aziz de souligner le travail, que le groupe que j'ai conduit avec tous les groupes de la majorité présents, et pour lequel nous avons effectivement émis des propositions de mesures pour la maîtrise, notamment des dépenses de fonctionnement.

Certaines mesures ont commencé à être mises en œuvre. Je pense notamment aux absences pour malaises passagers, que le Maire a remis en cause, je pense notamment à la maîtrise rigoureuse des heures supplémentaires qui a commencé à être mise en place, à la constitution de pools de véhicules pour maîtriser les dépenses liées aux véhicules de fonction et de service.

Oui, il y a des choses qui ont commencé à être faites, oui, il en faut beaucoup plus, parce que jusqu'à présent malheureusement on n'était pas dans cette logique, et que cette logique s'impose à nous tous, pas parce que nous avons envie de couper dans les dépenses, mais parce que les dépenses de fonctionnement, et j'insiste surtout sur les dépenses de fonctionnement, c'est bien là où il faut aller chercher les plus grosses marges de manœuvre pour revenir aux équilibres financiers.

Néanmoins, je sais le courage qu'il a fallu pour présenter ce budget, pour l'élaborer. Je peux vous dire pour en avoir discuté plusieurs fois avec certains élus, mais aussi avec l'administration, que les choses ne sont pas aussi simples, qu'on peut le croire.

Je ne perds pas confiance en cette majorité. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que nous sommes éloignés, que nous avons des différends irréconciliables, et je peux vous assurer que c'est simplement des différends de degré et non pas de nature.

Et nous savons tous la conséquence politique que nous portons lorsque nous allons nous retrouver face à nos administrés, face à nos agents, face à toutes les autres parties prenantes de notre commune et de notre vie communale, je n'ai pas du tout le sentiment aujourd'hui que tout est perdu, mais nous sommes en train de prendre un vrai retard.

J'appelle tous les bancs de la majorité, le Maire a dit tout à l'heure qu'il allait les réunir et je pense que c'est bien la prochaine étape qu'il faut faire, et le faire vite, parce que les conséquences ne sont pas que politiques et sont sur la vie des Goussainvillois de tous les jours. »

Madame HERMANVILLE fait savoir que :

« Notre groupe a bien évidemment entendu les uns et les autres dans leurs discours qui sont bien différents selon les groupes. Je dirai que sur la forme c'est à vous de vous arranger. Je crois que le problème n'est pas sur la forme, mais sur le fond. C'est là où vous avez des divergences.

Quant à nous, nous sommes restés dans l'opposition, dans notre vote. On aurait pu faire mieux mais vous nous avez appris, vous êtes le Maire – comme une mère - à dire non quand on vous demande quelque chose. Je vais vous donner un petit détail, on voulait seulement une petite table et un petit tabouret. Cela fait 7 ans que ça dure et vous nous avez appris à dire non. Donc nous disons aussi non. On aurait aimé travailler tous ensemble, mais cela n'est pas possible. D'ailleurs, quand vous parlez de nous, vous parlez de l'opposition, donc ce soir nous sommes restés, pas de gaîté de cœur, dans l'opposition. Par contre, il va y avoir un prochain vote pour les associations et là nous sommes unanimes, nous allons voter les subventions.

Nous allons voter les subventions parce que nous sommes conscients, comme le disait un des groupes, que ces gens travaillent bénévolement. Nous en sommes conscients et c'est la raison pour laquelle quand nous sommes arrivés à cette question, nous avons dit « oui » on va voter les subventions. Et l'interrogation de Monsieur MASSE BIBOUM était de savoir comment nous allons faire pour les dépenses. Il faut savoir que certes ce budget n'a pas été voté, mais vous avez l'administration qui tiendra compte de ce qui a été voté. Ils vont faire des coupes sombres dans l'investissement, dans le fonctionnement. Je suis persuadée qu'ils garderont, quoi qu'il en soit, les subventions aux associations. »

11 - FINANCES – Budget Primitif 2016 – Subventions municipales supérieures à 23.000€.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

L'annexe du budget primitif présente la liste complète des bénéficiaires de subventions au titre de l'exercice 2016.

En matière de subventions, l'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget mais que toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil peut décider d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Par ailleurs, le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, indique dans son article 1^{er} l'obligation de conclure une convention avec les associations dont le montant annuel des subventions est supérieure à 23.000 €.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement des subventions figurant sur l'état annexé au budget Primitif 2016 de la commune (étant précisé que ces montants ne tiennent pas compte des acomptes votés par délibération du Conseil Municipal du 16 Décembre 2015) ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions avec les associations dont le montant annuel des subventions est supérieur à 23.000 €, à savoir :

ASSOCIATIONS/ ETABLISSEMENT PUBLIC	SUBVENTION TOTALE 2016	dont acompte voté le 16 Décembre 2015
CCAS	1 115 000	278 750
COS (Comité des Œuvres Sociales)	210 000 (y compris la cotisation au CNAS)	52 000

ASSOCIATIONS/ ETABLISSEMENT PUBLIC	SUBVENTION TOTALE 2016	dont acompte voté le 16 Décembre 2015
IMAJ	40 000	0
EMPREINTE	50 000	12 500
EUREKA	25 000	6 250
FCG (Football Club de Goussainville)	111 500	26 500
HANDBALL CLUB DE GOUSSAINVILLE	42 000	11 750
EST VAL D'OISE BASKET	26 000	5 500
TENNIS CLUB MUNICIPAL	50 000	12 500
ENTENTE GONESSE GOUSSAINVILLE 15	40 000	10 000
ETOILE GOUSSAINVILLOISE	28 000 (11.000 € de fonctionnement + 17.000 € en contre partie de la mise à disposition de plages horaires pour les scolaires du gymnase E. Dolet)	4 200
CRECHE PARENTALE « LES P'TITS LUTINS »	25 600	3 812,50

Il est précisé que pour certaines subventions, le Conseil Municipal sera à nouveau saisi afin de respecter les demandes de délibérations formelles exigées par certains partenaires, notamment dans le domaine de la Politique de la Ville.

Vote : Unanimité.

(En application de l'article L.2131-11 du CGCT concernant les conseillers municipaux intéressés à l'affaire mis en délibération, Monsieur HAMIDA – Président du FCG n'a pas pris part au vote)

12°) - FINANCES – Budget Primitif 2016 – Budget annexe M4 – Locations commerciales.-

Rapporteur : Monsieur le Maire.-

La ville de Goussainville a décidé par délibération du 2 juillet 2015 la création d'un budget annexe M4 avec option assujettissement à la TVA pour les baux commerciaux acquis depuis 2011.

Aujourd'hui, six baux commerciaux sont directement gérés par la Ville et engendrent des recettes, via les loyers et dépôts de garantie, qui seront affectées à ce budget annexe pour l'année 2016.

DEPENSES D'EXPLOITATION :

CHAPITRE	DEPENSES	VOTE
SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		
011– Charges à caractère général	448 610,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	448 610,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	448 610,00 €
--	---------------------

Vote : 30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

RECETTES D'EXPLOITATION :

CHAPITRE	RECETTES	VOTE
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES		
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	448 610,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	448 610,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	448 610,00 €
--	---------------------

Vote : 30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES	VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
16 – Emprunts et dettes assimilés (165)	40 222,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 222,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 222,00 €
--	--------------------

Vote : 30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	RECETTES	VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
16 – Emprunts et dettes assimilés (165)	40 222,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 222,00	30 Pour – 8 Contre – 1 Abstention

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX :

En exploitation : 448 610,00 € 30 Voix POUR – 8 Voix CONTRE – 1 Abstention

En investissement : 40 222,00 € 30 Voix POUR – 8 Voix CONTRE – 1 Abstention

Soit un total du budget de : 488 832,00 € 30 Voix POUR – 8 Voix CONTRE – 1 Abstention

13 – FINANCES – Budget Primitif 2016 – Redevance de l’Eau.-

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Budget annexe du service de l’Eau étant un budget de service public industriel et commercial, il doit s’équilibrer sur ses propres ressources, sans subvention provenant du budget de la ville. L’équilibre se réalise à partir des recettes provenant notamment de la redevance de l’eau. Cela permet de financer les investissements programmés pour le réseau d’eau potable.

Cette redevance de l’eau a été instituée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 1998. Elle est prélevée sur la facture de l’usager et reversée par la CEG à la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de la maintenir à 0,18 € le m3.

VOTE : Unanimité.-

14 - FINANCES - Budget Primitif 2016 – Service Annexe de l’Eau.-

Rapporteur : Monsieur le Maire

LECTURE et VOTE du Budget Primitif 2016 du Service annexe de l’EAU**DEPENSES D’EXPLOITATION :**

CHAPITRE	DEPENSES	VOTE
SECTION D’EXPLOITATION DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	8 200,00	Unanimité
66 – Charges financières	8 530,00	Unanimité
67 – Charges exceptionnelles	131 854,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES REELLES D’EXPLOITATION	148 584,00	Unanimité
023 - Virement à la section d’investissement	70 000,00	Unanimité
042 – Opération d’ordre de transferts entre sections	122 996,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES D’ORDRE D’EXPLOITATION	192 996,00	Unanimité

TOTAL DES DEPENSES D’EXPLOITATION	341 580,00 €
--	---------------------

VOTE : Unanimité

RECETTES D’EXPLOITATION :

CHAPITRE	RECETTES	
SECTION D’EXPLOITATION RECETTES		
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	270 000,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES REELLES D’EXPLOITATION	270 000,00	Unanimité

042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	71 580,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	71 580,00	Unanimité

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	341 580,00 €
--	---------------------

VOTE : Unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES	VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
16 – Emprunts et dettes assimilés	48 853,00	Unanimité
23 – Immobilisations en cours	88 038,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	136 891,00	Unanimité
040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	73 405,00	Unanimité
041 – Opérations patrimoniales	5 500,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	78 905,00	Unanimité

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	215 796,00 €
--	---------------------

VOTE : Unanimité

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	RECETTES	VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
13 – Subventions d'investissement reçues	11 800,00	Unanimité
27 – Autres immobilisations financières	5 500,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 300,00	Unanimité
021 – Virement de la section d'exploitation	70 000,00	Unanimité
040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	122 996,00	Unanimité
041 – Opérations patrimoniales	5 500,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	198 496,00	Unanimité

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	215 796,00 €
--	---------------------

VOTE : Unanimité

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU :

En exploitation : 341 580,00 € Unanimité
 En investissement : 215 796,00 € Unanimité
 Soit un total du budget de : 557 376,00 € Unanimité

15 – FINANCES - Budget Primitif 2016 - Service Annexe de l'Assainissement - Redevance d'assainissement pour 2016.-

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le décret n° 2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement précise notamment que tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement. Les dispositions sont codifiées aux articles R.2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif.

Cette redevance est due par tous les usagers raccordés au réseau d'assainissement car cette taxe communale d'assainissement est un élément constitutif du prix du m³ de l'eau.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de la maintenir à 0,77 € /m³ d'eau.

VOTE : Unanimité

16 – FINANCES – Budget Primitif 2016 - Service Annexe de l'Assainissement.-
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

LECTURE et VOTE du Budget Primitif 2016 du Service annexe de L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION :

CHAPITRE	DEPENSES	VOTE
SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES		
011– Charges à caractère général	925 000,00	Unanimité
012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 600,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	932 600,00	Unanimité
023 – Virement à la section d'investissement	12 568,00	Unanimité
042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	289 871,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	302 439,00	Unanimité

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 235 039,00 €
--	-----------------------

VOTE : Unanimité

RECETTES D'EXPLOITATION :

CHAPITRE	RECETTES	VOTE
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES		
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 150 000,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	1 150 000,00	Unanimité
042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	85 039,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	85 039,00	Unanimité

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 235 039,00 €
--	-----------------------

VOTE : Unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	DEPENSES	VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
16 – Emprunts et dettes assimilés	10 223,00	Unanimité
23 – Immobilisations en cours	364 409,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	374 632,00	Unanimité
040 – Opération d'ordre de transferts entre sections	85 039,00	Unanimité
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	85 039,00	Unanimité

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	459 671,00 €
--	---------------------

VOTE : Unanimité

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	RECETTES	VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	46 232,00	Unanimité
13 – Subventions d'investissement reçues	111 000,00	Unanimité
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	157 232,00	Unanimité
<i>021 – Virement de la section d'exploitation</i>	<i>12 568,00</i>	Unanimité
<i>040 – Opération d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>289 871,00</i>	Unanimité
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	302 439,00	Unanimité

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	459 671,00 €
--	---------------------

VOTE : Unanimité

APPROBATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

En exploitation :	1 235 039,00 €	Unanimité
En investissement :	459 671,00 €	Unanimité
Soit un total du budget de :	1 694 710,00 €	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.